



AVIS DE MISE EN CANDIDATURE

Conseil de l'École Mathieu de Gravelbourg

Avis est donné par la présente pour recevoir les mises en candidature aux cinq (5) postes à pourvoir au sein du Conseil de l'École Mathieu de Gravelbourg (Gravelbourg). Deux (2) de ces postes ont un mandat de deux (2) ans et trois (3) postes, en élection partielle, ont un mandat d'un (1) an. Selon l'article 134.2(1) de la Loi sur l'éducation, quatre (4) postes devront être assumés par des parents d'élèves de l'École Mathieu de Gravelbourg et un (1) poste de représentant communautaire par un adulte de langue minoritaire qui réside dans la zone de fréquentation de l'école.

Les candidatures seront reçues jusqu'à **16 h 00, le mercredi 6 octobre 2021** par courriel à election@cefsk.ca et/ou au siège social du Conseil des écoles francsaskoises (201-1440 9^{ème} Avenue Nord), pendant les heures d'ouverture du bureau **à compter du lundi 20 septembre 2021**.

Pour plus d'information ou pour obtenir un formulaire, veuillez communiquer le directeur adjoint de scrutin, Robert Therrien, au (306) 536-6240 ou au 1 (877) 273-6661 ou avec Cathy Colombet au (306) 719 7482 ou Yvonne Muhabwampundu au (306) 719 7461.

Dans l'éventualité d'une élection, le scrutin se déroulera le mercredi 27 octobre 2021 de 10 h 00 à 20 h 00.

Fait à Regina, le 3 septembre 2021.
Robert Therrien, directeur adjoint de scrutin

Critères pour une mise en candidature

pour un poste de parent au sein du conseil d'école

- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Résider en Saskatchewan depuis au moins six mois ;
- Recevoir l'appui par écrit (signature) de trois parents d'élèves de la prématernelle à la 12^e année de l'école francsaskoise ;
- Être le parent d'une ou d'un élève de la prématernelle à la 12^e année inscrit.e à l'École Mathieu de Gravelbourg.

pour un poste de représentant communautaire au sein du conseil d'école

- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Posséder sa citoyenneté canadienne ;
- Résider en Saskatchewan depuis au moins six mois ;
- Recevoir l'appui par écrit (signature) de trois parents d'élèves de la prématernelle à la 12^e année de l'école francsaskoise ;
- Résider dans la zone de fréquentation de l'École Mathieu de Gravelbourg.